



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 22 JUIN 2021

L'an deux mil vingt et un, le vingt-deux juin à 18h le Conseil municipal de Naintré, dûment convoqué par le Maire, s'est réuni, salle Eugène Guillon, en *session ordinaire*, sous la présidence de Monsieur Christian MICHAUD, Maire.

Réf : TS/MBM

Effectif légal du conseil municipal : 29
Nombre de conseillers en exercice : 29

Présents : 17
Pouvoirs : 6
Absents : 6

Date de la convocation : 15 juin 2021

PRÉSENTS: MICHAUD Christian, CHALLOT Dominique, BARBOTTIN Lydie, MINEREAU Jean-Romuald, BIOTTEAU Dany, DUFFAULT Tetyana, GOHIER Monique, BARREAU Mireille, BEUGIN Valérie, GOLA Odile, CROC Bertrand, VERDUZIER Kevin, SULLI Bruno, ROBIN Nadia, DEBIAIS Viviane, ROYER Freddy, POISSON Jean-François.

REPRÉSENTÉS PAR POUVOIR :

DESIRE Valérie représentée par L BARBOTTIN
DUFFAULT Laurent représenté par T DUFFAULT
CHAPUT Sabrina représentée par O GOLA
DELPHIN Caroline représentée par C MICHAUD
MASSONNEAU Bruno représenté par F ROYER
PIAULET Christine représentée par B SULLI

ABSENTS : MUSCAT Yvette, DESIRE Thierry, CHAPUT Clément, GABIGNON Christophe, BEUNEL Philippe, LECOQ Monique

Secrétaire de séance : Lydie BARBOTTIN

DELIBÉRATION N° 121

Rapporteur : Jean-Romuald MINEREAU

OBJET : DISPOSITIF COUP DE POUCE

Les conseillers municipaux sont informés de l'**existence d'un dispositif qui vise à prévenir les échecs précoces d'apprentissage de la lecture.**

C'est l'association « Coup de Pouce », reconnue association éducative complémentaire de l'enseignement public, qui a conçu ce dispositif. La finalité de cette association est que **chaque enfant puisse accéder à un parcours de réussite scolaire.**

L'association a conçu un outil : **le « Coup de Pouce Clé » : Club de lecture et d'écriture.** Il est conçu spécialement pour des élèves de Cours Préparatoire. 4 séances d'une heure et demie par semaine sont prévues.

Chaque séance se déroule en 6 temps :

- accueil des enfants et échanges avec l'enseignant(e),
- discussion autour d'un goûter,
- travail de lecture donné par l'enseignant de CP,
- activités brèves et ludiques autour de la lecture et de l'écriture,
- lecture d'une belle histoire par l'animateur,
- accueil des parents : l'animateur échange avec les parents, évoque les réussites de l'enfant, ses progrès...

Le club est composé de 5 enfants de CP, proposés par les enseignants.

La directrice de l'école élémentaire Joliot Curie a sollicité la commune afin qu'un club « Coup de Pouce Clé » soit créé. Les séances pourraient se dérouler au sein de l'école, dans la salle de la bibliothèque.

Après plusieurs contacts avec des référents de l'association et avec la CAF qui pourra participer au financement, la commune souhaiterait mettre en place ce dispositif pour l'année scolaire 2021/2022.

Il est donc proposé aux membres du conseil municipal de signer une convention avec l'association Coup de Pouce. Celle-ci apportera l'ingénierie nécessaire à la mise en œuvre efficace du dispositif.

La commune participera à hauteur de 750 € pour cette prestation.

Le club repose sur l'implication de plusieurs acteurs, dont un(e) animateur (trice) du club qui encadre les enfants. A cet effet, **la commune souhaite accueillir un jeune volontaire en service civique pour animer le club.**

Pour simplifier les démarches et bénéficier d'un accompagnement renforcé dans l'accueil des volontaires, la commune souhaite s'appuyer sur la Ligue de l'Enseignement. Il est proposé de renouveler l'affiliation pour l'année scolaire 2021/2022.

Le reste à charge pour la commune s'élèvera au maximum à 1342 € : 1987 € de charges et 645 € de subvention de la CAF.

—

VU la délibération du 13 octobre 2020 approuvant l'affiliation à la ligue de l'enseignement,
Considérant la demande de la directrice de l'école Joliot Curie sollicitant la création d'un club « Coup de Pouce Clé »,
Considérant l'intérêt pour les élèves en difficulté scolaire de pouvoir bénéficier de ce dispositif ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- approuve la création d'un club « Coup de Pouce Clé »,
- autorise M. le Maire à signer la convention avec l'association « Coup de Pouce » pour l'année scolaire 2021/2022,
- acte le principe de recourir à un jeune volontaire en service civique,
- approuve le renouvellement de l'adhésion à la Ligue de l'enseignement,
- charge M le Maire de la signature de toutes les pièces afférentes à ce dossier.

VOTE

UNANIMITÉ

Publication en mairie le :

Christian MICHAUD, Maire de Naintré, peut certifier, sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
le

